



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE 31600

ARRONDISSEMENT DE MURET

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SEYSSES

ARRETE 2022-363
RELATIF A L'ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE VOIRIE

Vu les articles L 2212-1, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 131-5 du Code des Communes,

Vu la circulaire n° 121 du 21 mars 1958 du Ministère de l'Intérieur,

Considérant que la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que seule l'autorité municipale peut prescrire,

Le Maire de la ville de SEYSSES,

ARRETE

Article 1 : À compter de ce jour, il est prescrit l'insertion d'un nouveau numéro, Chemin de Gay à SEYSSES.

Patrice BANGY et Delphine COZZOLI
Numéro 1409 Chemin de Gay, 31600 SEYSSES
Section cadastrale : AR 200p – 201p 6 202p

Article 2 : Leurs propriétaires et occupants seront tenus d'utiliser l'adresse indiquée.

Article 3 : Toute modification du numérotage des maisons, immeubles ou bâtiments est subordonnée à un arrêté municipal.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera remise au bénéficiaire et à Monsieur le Directeur du Centre des Impôts à MURET -31- au moyen d'un tableau récapitulatif en fin d'année.

Fait à SEYSSES, le 16 décembre 2022

Le maire
Jérôme BOUTELOUP



Certifié exécutoire,
Affiché le 22 décembre 2022 jusqu'au 22 février 2023

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
SEYSSES

Section : AR
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 15/12/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Patrice BANBY
Delphine COZZOLI
1409 chemin de Gay
AR 200p - 201p - 202p
Arrêté n°2022-363

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MURET
159 Avenue Jacques Douzans 31600
31600 MURET
tél. 05. 62. 23 .12 .40 -fax 05.62.23.12.32
cdfif.muret@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



PA4 - PLAN DE COMPOSITION

1/500

Nota : Cotes et surfaces provisoires sous réserve de bornage.

Reconstruire les surfaces	
Surface lot 1	952 m ²
Surface lot 2	976 m ²
Surface lot 3	911 m ²
Surface totale	2879 m ²

PROJET



Nota :

- Les réseaux indiqués sur ce plan sont ceux apparents et/ou indiqués par le propriétaire.
- Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert, celui-ci a la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
- Ce plan n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.
- La limite existante la voie publique n'a pas fait l'objet d'une demande d'alignement.
- La application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.
- La périmètre du lotissement découle de l'état des lieux (relevé effectué le 21/04/2021) de l'application cadastrale et des éléments en notre possession à la date du relevé.
- Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93-CC49 (Classe de précision 1).
- Le nivellement rattaché au NAF (EPS).

Périmètre du lotissement

- Accès au lot
- Espace privatif (Lots)
- Axe de présentation des ordres ménagers
- Voie existante
- Sensibilité de passage et de réseaux pour réseaux à créer
- Chemin existant
- Sensibilité existante de passage et de réseaux pour réseaux au profit des parcelles B n°194 et n°195

Légende :

- EV Borne OGE nouvelle
- BA Borne OGE existante
- Clou d'arpentage
- Application cadastrale
- Limite de lot
- Réseau Eau Potable
- Réseau Eau Pluviales
- Réseau Eaux Usées
- Albres
- Réseau Electrique
- Réseau Télécom
- Réseau Gaz
- Bâtiment existant
- Fossé
- Talus

M. Jeremy DEJEAN
Mme Marion FOULC

PLAN DE COMPOSITION

Permis de construire fait le : 26/08/2022

166208

AFB